

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1344

24 mai 2014

SOMMAIRE

Anton HoldCo S.à r.l.	64508	Diadeis Lux Participations S.à r.l.	64471
Ashtree Investments S.à r.l.	64503	DML S.A., SPF	64471
Babcock Luxembourg Investments S.à r.l.	64466	Dragon Capital S.à r.l.	64471
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	64466	Duchy Steel S.à r.l.	64470
Boscolo International S.A.	64466	DWS Investment S.A.	64472
Brutin S.A.	64467	E.B. TRANS Informatique	64471
Bufab S.à r.l.	64466	EFEEX S.A.	64471
Burelbach s.à r.l.	64467	Ekoplan S.A.	64472
Café Cannelle S.A.	64468	Espace Couleurs S.à r.l.	64472
Carnegie Fund Services S.A.	64468	Espirito Santo International S.A.	64470
Carwa S.à r.l.	64469	Global-F Retail	64472
Caspar Gestion Ressources	64468	Immo Place de Paris S.à r.l.	64473
Ch. Lorang & Cie S.à r.l.	64467	IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l.	64467
CLC - Combi Logistic Consulting	64469	Kemaba Finance S.A.	64512
CNH Industrial Europe Holding S.A.	64469	L1 Energy Capital Management S.à r.l. ...	64482
ColourOz GP	64468	L1 Energy Capital Management Services S.à r.l.	64496
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	64469	Neways Parent S.à r.l.	64512
Compagnie Luxembourgeoise de Maté- riaux de Construction S.A.	64470	Olympus s. à r.l.	64466
Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	64467	Pindo S.A.	64490
COMPUTER & IT Services Sàrl	64470	Portlon S.à r.l.	64503
Darts Club Théiwesbuer	64506	Protexion Group S.A.	64473
Defra S.A.	64468	Solero LuxCo S.à r.l.	64510
Defra S.A.	64469	Tinsel Group S.A.	64492
Devaux Audit & Tax	64470	Triton IV No. 2 S.à r.l.	64508

Babcock Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.562.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043158/9.

(140049153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 27, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Les statuts coordonnés au 27 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014043175/11.

(140049284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043180/9.

(140049728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Boscolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.920.

Extrait de résolution adoptée par l'assemblée générale tenue le 06 décembre 2013

L'assemblée renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043187/11.

(140049622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.700.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

OLYMPUS Sarl

Référence de publication: 2014044103/14.

(140050121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Brutin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 55.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043190/9.

(140049981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Nico BURELBACH

Le gérant technique

Référence de publication: 2014043195/11.

(140049677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ch. Lorang & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.731.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043206/9.

(140050006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 84.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014043212/12.

(140049623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.612,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 172.445.

L'adresse actuelle de Janet Yeung, gérant de catégorie A de la Société est située 40, W 57th Street, 10019 New York, New York, Etats-Unis d'Amérique.

L'adresse professionnelle actuelle de Aidan Foley et de Tamas Horvath, gérants de catégorie B de la Société est située 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043371/13.

(140049298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

ColourOz GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.117.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 24 mars 2014, que 1.250.000 parts sociales sous forme nominative détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ont été transférées à Broad Street Principal Investments, L.L.C. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5225144.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ColourOz GP
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2014043210/16.

(140050019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Café Cannelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043218/9.

(140049422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Carnegie Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043221/9.

(140049726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Caspar Gestion Ressources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 170.372.

Les Associés décident de nommer comme Gérant Technique Monsieur Jean-Daniel JEOL, demeurant au 30b route d'Errouville F-54560 Serrouville.

Belvaux, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2014043223/10.

(140049600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Defra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.233.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043243/10.

(140049568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Carwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.724.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014043222/12.

(140049582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CLC - Combi Logistic Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-5970 Itzig, 13, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 64.907.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014043227/11.

(140050002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CNH Industrial Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043228/9.

(140049555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13.03.2012 sous la référence: L120041100

Statuts coordonnés RECTIFIES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014043229/12.

(140049682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Defra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.233.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043244/10.

(140049569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CLMC, Compagnie Luxembourgeoise de Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 139.952.

Monsieur Dave PALMANS a démissionné avec effet Immédiat de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société à compter du 21 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014043230/12.

(140049770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

COMPUTER & IT Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.
R.C.S. Luxembourg B 171.955.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043231/9.

(140049618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Devaux Audit & Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.355.

Les statuts coordonnés au 14/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25/03/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014043236/12.

(140049907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Duchy Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 171.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043239/9.

(140050007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Conformément à l'acte de décès daté du 10 mars 2014, Monsieur Mario MOSQUEIRA DO AMARAL, Administrateur est décédé le 3 mars 2014.

Le nombre des Administrateurs de la Société a par conséquent été diminué de 17 à 16.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014043276/12.

(140049222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Diadeis Lux Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 121.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043248/9.

(140049586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

DML S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 36.021.

Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043249/10.

(140049564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Dragon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 175.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dragon Capital S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014043250/11.

(140049626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

EFEEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 42.464.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043263/9.

(140049642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

E.B. TRANS Informatique, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 169.291.

Par décision de l'associé unique en date du 24 mars 2014, a été nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature:

Monsieur Jean-David VAN MAELE, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Alte Gärtnerlei 1, D-54439 Saarburg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014043253/15.

(140049707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Référence de publication: 2014043252/10.

(140049241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ekoplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6586 Steinheim, 1, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 95.195.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043264/9.

(140049619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Espace Couleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardenes.
R.C.S. Luxembourg B 85.927.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 janvier 2014

Première résolution

L'associé unique décide de révoquer le mandat de Monsieur MOREIRA DE SOUSA Luis en tant que Gérant technique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer le mandat de Monsieur BARREIROS GROU Christophe en tant que Gérant administratif.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur BARREIROS GROU Christophe né le 27.03.1977 à Luxembourg domicilié au 50 rue des Mouleurs à L-3583 DUDELANGE comme Gérant technique.

Quatrième résolution

La société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014043271/19.

(140049380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Global-F Retail, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.841.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 21 mars 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Miroslav Stoev en tant que gérant de catégorie B avec effet au 21 mars 2014;
- de nommer Sharon Callahan, née le 16 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet au 21 mars 2014 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2014043317/15.

(140049814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Immo Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 101.719.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mars 2014

L'associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg

Résolution 2:

La nouvelle adresse est fixée à: 45, rue Glesener, L-1631 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014043360/16.

(140049389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Protexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 13, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 185.440.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Albert Benhamou born in Paris, on 7 December 1962, residing at 5 rue Gambetta 57 100 Thionville - France.

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "PROTEXION GROUP" (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Emerange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The company provides services relating to the engineering, research, planning and development of passive high-temperature fire-protection processes to ensure compliance with fire safety standards in road or railway tunnels, for different kind of sites and installations, shipbuilding sites and the construction industry both in Luxembourg and abroad.

3.3. The company carries out importation and/or exportation of passive fire-protection products or processes, whether or not they have been assembled on its premises or on the premises/building sites of its clients. These activities could be accomplished through the development of an online retail website in order to market manufactured products designed for passive fire protection. The company can create a purchasing centre to import and/or export passive fire-protection products and/or processes.

3.4. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.5. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000) consisting of one thousand (1,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of fifty euros (EUR 50), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. The General Meeting may decide to qualify the appointed directors as category A directors (the Category A Directors) and category B directors (the Category B Directors).

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented including at least the consent of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors or the joint signature of one Category A Director and one Category B Director in the case that the General Meeting has qualified the directors as Category A Directors and Category B Directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 10:45 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office which may not exceed six (6) years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise (s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

The first annual General Meeting shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe for all the one thousand (1,000) Shares with a nominal value of fifty euros (EUR 50), each.

All the Shares have been paid up in cash to the extent of twenty five per cent (25%) so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years term which will expire on the annual General Meeting of 2019:

- Mr Albert Benhamou, prenamed.

2. Mrs Florence Benhamou, born in Montpellier, on 23 August 1961, residing at 5 rue Gambetta 57 100 Thionville, France; is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years term which will expire on the annual General Meeting of 2019.

3. The registered office of the Company is set at 13 rue d'Elvange, L-5695 Emerange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Albert Benhamou né à Paris, le 7 Décembre 1962 demeurant à 5 rue Gambetta 57 100 Thionville - France.

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «PROTEXION GROUP», (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Emerange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La société peut prêter des services d'ingénierie, d'études, de planification et de développement de procédés de protection passive résistant à très haute température, visant les mises en conformité «incendie» dans les tunnels routiers ou ferroviaires, pour les sites de toutes natures, la construction maritime, le bâtiment, au Luxembourg et à l'international.

3.3 La société peut effectuer des importations et/ou exportations de produits et/ou procédés de protection passive incendie, avec ou sans assemblages réalisés dans ses locaux et/ou dans les locaux de ses clients et/ou sur les chantiers de ses clients. Cela peut être réalisé également à travers notamment le développement d'un site de vente en ligne permettant la distribution de produits manufacturés destinés à la protection passive incendie. Elle peut créer une centrale d'achat visant à l'importation et/ou l'exportation de produits et/ou procédés de protection passive incendie.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.5. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50. 000) composé de mille (1.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit restée

attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions peuvent aussi être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.
- 6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. L'Assemblée Générale peut décider de nommer les administrateurs en tant qu'administrateur(s) de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) et administrateur(s) de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Emerange.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins les votes d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas

de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B si les administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 10.45 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s), qui doi(ven)t ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2019:

- M. Albert Benhamou, susnommé.

2. Mme Florence Benhamou, née à Montpellier, le 23 Août 1961, demeurant à 5 rue Gambetta 57 100 Thionville, France, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

3. Le siège social de la Société est établi au 13 rue d'Elvange, L-5695 Emerange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041690/486.

(140048171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

L1 Energy Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.435.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

L1 Energy Holdings Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8867520 with registered office at 35 Park Lane, 3rd Floor, W1K 1RB London, England,

represented by Maître Namik RAMIC, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 March 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "L1 Energy Capital Management S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "L1 Energy Capital Management S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one US cent (USD0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares. Shares of the Company are in registered form only.

A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said share register.

The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the shares are registered in the share register as the full owner of such shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of shares. In the event that a holder of shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the share register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the share register by means of written notification to the Company.

All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the fifteenth (15th) of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription, Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the two million (2,000,000) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Vitalij Farafonov	3, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg	Manager	4 th March 1980	Vilnius (Lithuania)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said proxyholder signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

L1 Energy Holdings Limited, une private limited company constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8867520, dont le siège social est situé au 35 Park Lane, 3^e étage, W1K 1RB Londres, Angleterre,

représentée par Maître Namik RAMIC, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «L1 Energy Capital Management S.à r.l.» qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L1 Energy Capital Management S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales de la Société sont uniquement nominatives.

Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout associé. La propriété des parts sociales nominatives sera établie par inscription dans ledit registre de parts sociales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la part sociale devront désigner un mandataire unique afin de représenter la part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait ainsi été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les parts sociales sont inscrites dans le registre des parts sociales comme étant l'unique propriétaire de ces parts sociales. La Société sera complètement déchargée de toute responsabilité dans le cadre des opérations effectuées sur lesdites parts sociales à l'égard des tiers et sera fondée à considérer les droits, intérêts ou demandes de ces tiers dans ou sur ces parts sociales nominatives comme étant inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des parts sociales. Dans le cas où un détenteur de parts sociales ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société peuvent être envoyés, la Société pourra permettre qu'une mention à cet effet soit faite dans le registre des parts sociales et l'adresse dudit détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire, de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le registre des parts sociales au moyen d'une notification écrite à la Société.

Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un associé nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'associé à la Société.

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent des objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle

de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être adoptées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

À moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, indépendamment de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant les modifications statutaires seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le quinzième (15e) jour du mois de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription, libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, cette dernière a souscrit et intégralement libéré les deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle	Titre	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Vitalij Farafonov	3, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg	Gérant	4 mars 1980	Vilnius (Lituanie)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau et seing, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, le prédit mandataire a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2014. Relation: RED/2014/583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041571/422.

(140048002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pindo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Zolach.

R.C.S. Luxembourg B 178.649.

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "PINDO S.A.", établie et ayant son siège à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.649, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2117 du 30 juillet 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 3 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2818 du 11 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Beringen/Mersch,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à Moesdorf, Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Augmentation du capital social de quatre-vingt-treize mille (93.000.-) euros et création de six cents (600) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq (155.-) euros;
- Souscription et libération;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE EUROS (93.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000,- EUR) à CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (155.000,- EUR), par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE CINQ EUROS (EUR 155,-) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

1. La société anonyme "MIXVOIP S.A." avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B138372,

ici représentée conformément à l'article 6 de ses statuts par son administrateur-délégué Monsieur Loic DIDELOT, prénommé et désigné à cette fonction par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2012,

2. Monsieur Loic DIDELOT, préqualifié,

sont intervenus aux présentes pour renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription.

En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et la libération intégrale des SIX CENTS (600) actions, comme suit:

- La société CORPOINVEST SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-7447 Lintgen, 120, rue de Fischbach, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.915

représentée par son administrateur unique Loic DIDELOT, préqualifié, conformément à l'article 9 des statuts de la société,

déclare souscrire deux cent cinquante (250) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) entièrement libérée;

- La société EAST SA ayant son siège social à L-8354 Garnich, 55, rue des 3 Cantons, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B110.130,

ici représentée par Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1A, rue de Glabach, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

déclare souscrire cent trente (130) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) entièrement libérée;

- La société ION NETWORK SOLUTIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B87.927,

ici représentée par Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1A, rue de Glabach, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

déclare souscrire les cent dix (110) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) entièrement libérée;

- Monsieur Frédéric VANHOLDER, administrateur de société, demeurant à L-8028 Strassen, 35 rue Mathias Goergen, ici représentée par Loic DIDELOT, commerçant, demeurant à L-7462 Moesdorf, 1A, rue de Glabach, en vertu d'une procuration sous seing privée,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

déclare souscrire les cent dix (110) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) entièrement libérée;

Les six cents (600) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Dont Acte, fait et passé à Beringen, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. DIDELOT, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 mars 2014. Relation: MER/2014/491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MUELLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014041681/110.

(140048096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of January,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Tinsel Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 October 2006 (the "Company"), published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 31 December 2013, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting appointed Mrs Karolina Szpinda, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected as scrutineer Me Florian Bonne, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. as it appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting and their holder waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;

3. that the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a) creation of three new classes of non-voting preferred shares, the shares of class F50, F51 and F52;

b) conversion of ordinary voting shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; allocation to such non-voting preferred shares separate reserve account of such portion of the ordinary voting shares reserve account which pertains to the number of ordinary voting shares so converted into non-voting preferred shares;

Ordinary voting shares converted into non-voting preferred shares	Non-voting preferred shares	TOTAL		
120 class S1 shares	30 class F50 shares	90 class F 52 Shares	120	
30 class S2 shares	30 class F50 shares		30	
60 class S3 shares	60 class F50 shares		60	
420 class S4 shares	60 class F51 shares	360 class F52 shares	420	
180 class RS4-2012 shares	120 class F50 shares	60 class F52 shares	180	
TOTAL	240 class F50 shares	60 class F51 shares	510 class F52 shares	810

c) Amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall therefore read as follows:

5.1. "Share capital. The Company's corporate capital is fixed at one million twelve thousand nine hundred fifty US Dollars (USD 1,012,950), divided into thirty-three thousand seven hundred sixty-five (33,765) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

a) ordinary voting shares

twenty-three thousand seven hundred and one (23,701) shares are ordinary voting shares classified as follows: six hundred (600) class A shares, four hundred ninety-five (495) class S1 shares, one thousand eighty (1,080) class S2 shares, two thousand one hundred fifty-four (2,154) class S3 shares, seven thousand five hundred sixty-six (7,566) class S4 shares, five thousand five hundred eighty (5,580) class S5 shares, two hundred and seventy-one (271) class T2 shares, three hundred (300) class T3 shares, one hundred twenty (120) class T4 shares, one hundred eighty (180) class T5 shares, eight hundred and forty (840) class NL1 shares, seven hundred and eighty (780) class NL2 shares, seven hundred and twenty (720) class NL3 shares, nine hundred (900) class NL4 shares, nine hundred sixty (960) class NL5 shares, thirty (30) class

RS1-2006 shares, one hundred twenty (120) class RS1-2008 shares, ninety (90) class RS1-2010 shares, forty-five (45) class RS1-2012 shares, sixty (60) class RS2-2008 shares, thirty (30) class RS2-2012 shares, one hundred twenty (120) class RS3-2012 shares, six hundred sixty (660) class RS4-2012 shares.

b) non-voting shares

ten thousand sixty-four (10,064) are non-voting shares called E shares and F shares in the following classes: one (1) class E4 shares, one (1) class E5 shares, forty-nine (49) class E6 shares, four (4) class E7 shares, thirteen (13) class E8 shares, fifty-eight (58) class E9 shares, twenty-six (26) class E10 shares, one hundred and eighty-one (181) class E11 shares, sixty-five (65) class E12 shares, thirty-six (36) class E13 shares, nine (9) class E14 shares, seventy-five (75) class E15 shares, fifty-six (56) class E16 shares and ninety-four (94) class E 17 shares, forty-six (46) class F1 shares, sixty-two (62) class F2 shares, three hundred and sixteen (316) class F3 shares, one hundred and nineteen (119) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, eighty-seven (87) class F6 shares, three hundred and thirty-two (332) class F7 shares, ninety-seven (97) class F8 shares, forty-eight (48) class F9 shares, one hundred and fifty-two (152) class F10 shares, thirty-three (33) class F11 shares, six hundred eighty (680) class F12 shares, two hundred and forty (240) class F13 shares, one hundred and thirteen (113) class F15 shares, one hundred and sixteen (116) class F16 shares, one hundred and five (105) class F17 shares, thirty-six (36) class F18 shares, three hundred and ninety-one (391) class F19 shares, eighty-nine (89) class F20 shares, two hundred and sixty-one (261) class F21 shares, twenty-two (22) class F22 shares, one hundred and thirty-three (133) class F23 shares, twenty-six (26) class F24 shares, six (6) class F25 shares, forty (40) class F26 shares, one hundred and five (105) class F27 shares, one hundred and forty-seven (147) class F28 shares, one hundred and twenty (120) class F29 shares, two hundred and forty (240) class F30 shares, forty-five (45) class F31 shares, one hundred twenty (120) class F32 shares, three hundred ninety (390) class F33 shares, sixty (60) class F34 shares, sixty (60) class F35 shares, five hundred forty (540) class F36 shares, five hundred forty (540) class F37 shares, one hundred eighty (180) class F38 shares, four hundred twenty (420) class F39 shares, one thousand four hundred twenty-five (1,425) class F40 shares, sixty (60) class F42 shares, thirty (30) class F43 shares, thirty (30) class F44 shares, sixty (60) class F45 shares, thirty (30) class F46, fourteen (14) class F47 shares, two hundred forty (240) class F48 shares, one hundred twenty (120) class F 49 shares, two hundred forty (240) class F 50 shares, sixty (60) class F 51 shares, and five hundred ten (510) class F 52 shares.”

First resolution

The Meeting resolves to create three new classes of non-voting preferred shares, namely the shares of class F50, the shares of class F51, and the shares of class F52, with the rights and obligations as set forth in the Articles, and to create a separate reserve account of the Company for each of the new classes of shares so created.

Second resolution

The Meeting resolves to convert ordinary voting shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; and to allocate to such non-voting preferred shares separate reserve account the portion of the ordinary voting shares reserve account which pertains to the number of ordinary voting shares so converted into non-voting preferred shares:

Ordinary voting shares converted into non-voting preferred shares	Non-voting preferred shares		TOTAL
120 class S1 shares	30 class F50 shares	90 class F 52 Shares	120
30 class S2 shares	30 class F50 shares		30
60 class S3 shares	60 class F50 shares		60
420 class S4 shares	60 class F51 shares	360 class F52 shares	420
180 class RS4-2012 shares	120 class F50 shares	60 class F52 shares	180
TOTAL	240 class F50 shares	60 class F51 shares 510 class F52 shares	810

Third resolution

The Meeting resolves to amend Articles 5.1 of the Articles as set forth in the agenda to the present Meeting as a result of the above share capital amendments.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.180, constituée le 26 octobre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 2363 du 19 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 Décembre 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg.

L'Assemblée a nommé comme président (le «Président»), Me Karolina Szpinda, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Me Florian Bonne, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. que l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, figurent sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration, signée ne varietur, seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement;

2. qu'il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et leur détenteur a renoncé à tout droit de convocation, permettant ainsi à cette dernière d'être valablement constituée et de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'actionnaire a déclaré avoir été préalablement informé;

3. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a) Création de trois nouvelles classes d'actions préférentielles sans droit de vote, les actions des classes F50, F51 et F52.

b) Conversion d'actions ordinaires en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; allocation au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions ordinaires sont converties de la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions ordinaires ainsi converties leur revenant:

Actions ordinaires converties en actions préférentielles sans droit de vote	Actions préférentielles sans droit de vote	TOTAL		
120 actions de classe S1	30 actions de classe F50	90 actions de classe F 52	120	
30 actions de classe S2 . . .	30 actions de classe F50		30	
60 actions de classe S3 . . .	60 actions de classe F50		60	
420 actions de classe S4	60 actions de classe F51	360 actions de classe F 52	420	
180 actions de classe RS4-2012	120 actions de classe F50	60 actions de classe F 52	180	
TOTAL	240 actions de classe F50	60 actions de classe F51	510 actions de classe F 52	810

c) Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

« **5.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille neuf cent cinquante dollars américains (1.012.950 USD), divisé en trente-trois mille sept-cent soixante-cinq (33.765) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

a) actions ordinaires avec droit de vote

vingt-trois mille sept cent une (23.701) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote classifiées comme suit: six cents (600) actions de classe A, quatre cent quatre-vingt-quinze(495) actions de classe S1, mille quatre-vingts (1.080) actions de classe S2, deux mille cent cinquante-quatre (2.154) actions de classe S3, sept mille cinq cent soixante-six (7.566) actions de classe S4, cinq mille cinq cent quatre-vingts (5.580) actions de classe S5, deux cent soixante-et-onze (271) actions de classe T2, trois cents (300) actions de classe T3, cent vingt (120) actions de classe T4, cent quatre-vingts (180) actions de classe T5, huit cent quarante (840) actions de classe NL1, sept cent quatre-vingts (780) actions de classe NL2, sept cent vingt (720) actions de classe NL3, neuf cents (900) actions de classe NL4, neuf cent soixante (960) actions de classe NL5, trente (30) actions de classe RS1-2006, cent vingt (120) actions de classe RS1-2008, quatre-vingt-dix (90) actions de classe RS1-2010, quarante-cinq (45) actions de classe RS1-2012, soixante (60) actions de classe RS2-2008,

trente (30) actions de classe RS2-2012, cent vingt (120) actions de classe RS3-2012, six cent soixante (660) actions de classe RS4-2012.

b) actions sans droit de vote

dix mille soixante-quatre (10.064) sont des actions sans droit de vote appelées actions E et actions F dans les classes suivantes: une (1) action de classe E4, une (1) action de classe E5, quarante-neuf (49) actions de classe E6, quatre (4) actions de classe E7, treize (13) actions de classe E8, cinquante-huit (58) actions de classe E9, vingt-six (26) actions de classe E10, cent quatre-vingt-une (181) actions de classe E11, soixante-cinq (65) actions de classe E12, trente-six (36) actions de classe E13, neuf (9) actions de classe E14, soixante-quinze (75) actions de classe E15, cinquante-six (56) actions de classe E16 et quatre-vingt-quatorze (94) actions de classe E 17, quarante-six (46) actions de classe F1, soixante-deux (62) actions de classe F2, trois cent seize (316) actions de classe F3, cent dix-neuf (119) actions de classe F4, soixante (60) actions de classe F5, quatre-vingt-sept (87) actions de classe F6, trois cent trente-deux (332) actions de classe F7, quatre-vingt-dix-sept (97) actions de classe F8, quarante-huit (48) actions de classe F9, cent cinquante-deux (152) actions de classe F10, trente-trois (33) actions de classe F11, six cent quatre-vingts (680) actions de classe F12, deux cent quarante (240) actions de classe F13, cent treize (113) actions de classe F15, cent seize (116) actions de classe F16, cent cinq (105) actions de classe F17, trente-six (36) actions de classe F18, trois cent quatre-vingt-onze (391) actions de classe F19, quatre-vingt-neuf (89) actions de classe F20, deux cent soixante-et-une (261) actions de classe F21, vingt-deux (22) actions de classe F22, cent trente-trois (133) actions de classe F23, vingt-six (26) actions de classe F24, six (6) actions de classe F25, quarante (40) actions de classe F26, cent cinq (105) actions de classe F27, cent quarante-sept (147) actions de classe F28, cent vingt (120) actions de classe F29, deux cent quarante (240) actions de classe F30, quarante-cinq (45) actions de classe F31, cent vingt (120) actions de classe F32, trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de classe F33, soixante (60) actions de classe F34, soixante (60) actions de classe F35, cinq cent quarante (540) actions de classe F36, cinq cent quarante (540) actions de classe F37, cent quatre-vingts (180) actions de classes F38, quatre cent vingt (420) actions de classe F39, mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions de classe F40, soixante (60) actions de classe F42, trente (30) actions de classe F43, trente (30) actions de classe F44, soixante (60) actions de classe F45, trente (30) actions de classe F46, quatorze (14) actions de classe F47, deux cent quarante (240) actions de classe F48, cent vingt (120) actions de classe F49, deux cent quarante (240) actions de classe F50, soixante (60) actions de classe F51 et cinq cent dix actions (510) actions de classe F52.»

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer trois nouvelles classes d'actions préférentielles sans droit de vote, à savoir les actions de classe F50, les actions de classe F51 et les actions de classe F52, assorties des droits et obligations tels qu'indiqués dans les Statuts, et de créer un compte de réserve séparé de la Société pour chaque nouvelle classe d'actions ainsi créée.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de convertir des actions ordinaires en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant:

Actions ordinaires converties en actions préférentielles sans droit de vote	Actions préférentielles sans droit de vote	TOTAL
120 actions de classe S1	30 actions de classe F50	90 actions de classe F 52 120
30 actions de classe S2 . . .	30 actions de classe F50	30
60 actions de classe S3 . . .	60 actions de classe F50	60
420 actions de classe S4	60 actions de classe F51	360 actions de classe F 52 420
180 actions de classe RS4-2012	120 actions de classe F50	60 actions de classe F 52 180
TOTAL	240 actions de classe F50 60 actions de classe F51	510 actions de classe F 52 810

L'Assemblée a décidé d'allouer au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions ordinaires sont converties la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions ordinaires ainsi converties leur revenant.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin qu'il se lise tel que figurant au troisième point de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. SZPINDA, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3804. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041782/233.

(140048095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

L1 Energy Capital Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 185.442.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

L1 Energy Holdings Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8867520 with registered office at 35 Park Lane, 3rd Floor, W1K 1RB London, England,

represented by Maître Namik RAMIC, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 March 2014 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "L1 Energy Capital Management Services S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "L1 Energy Capital Management Services S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one US cent (USD0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares. Shares of the Company are in registered form only.

A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said share register.

The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the shares are registered in the share register as the full owner of such shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of shares. In the event that a holder of shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the share register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the share register by means of written notification to the Company.

All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or

by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the fifteenth (15) of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription, Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the two million (2,000,000) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Vitalij Farafonov	3, boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg	Manager	4 th March 1980	Vilnius(Lithuania)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said proxyholder signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

L1 Energy Holdings Limited, une private limited company constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8867520, dont le siège social est situé au 35 Park Lane, 3^e étage, W1K 1RB Londres, Angleterre,

représentée par Maître Namik RAMIC, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mars 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «L1 Energy Capital Management Services S.à r.l.» qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L1 Energy Capital Management Services S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales de la Société sont uniquement nominatives.

Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout associé. La propriété des parts sociales nominatives sera établie par inscription dans ledit registre de parts sociales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la part sociale devront désigner un mandataire unique afin de représenter la part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait ainsi été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les parts sociales sont inscrites dans le registre des parts sociales comme étant l'unique propriétaire de ces parts sociales. La Société sera complètement dégagée de toute responsabilité dans le cadre des opérations effectuées sur lesdites parts sociales à l'égard des tiers et sera fondée à considérer

les droits, intérêts ou demandes de ces tiers dans ou sur ces parts sociales nominatives comme étant inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des parts sociales. Dans le cas où un détenteur de parts sociales ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société peuvent être envoyés, la Société pourra permettre qu'une mention à cet effet soit faite dans le registre des parts sociales et l'adresse dudit détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire, de temps à autre, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le registre des parts sociales au moyen d'une notification écrite à la Société.

Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un associé nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'associé à la Société.

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent des objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles

et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être adoptées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

À moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, indépendamment de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant les modifications statutaires seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le quinzième (15^e) jour du mois de juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription, Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, cette dernière a souscrit et intégralement libéré les deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle	Titre	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Vitalij Farafonov	3, boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg	Gérant	4 mars 1980	Vilnius (Lituanie)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau et seing, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, le prédit mandataire a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2014. Relation: RED/2014/584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041572/422.

(140048041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Ashtree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Portlon S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.893.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of PORTLON S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 160893, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on May 10, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 20, 2011, under number 1631, and whose articles of association have not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr. Philip MORGAN, with professional address at UK-DY 14 9YP Rock Kidderminster, Gorst Hill, The Warren, United Kingdom (the Chairman) who appoints as secretary Mr. Tamas MARK, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Mr Andrew O’SHEA, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of name of the Company to “Ashtree Investments S.à r.l.”;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Transfer of the registered office of the Company;

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company to “Ashtree Investments S.à r.l.”.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 2 of the articles of association as follows:

“ **Art. 2.** The company’s name is “ Ashtree Investments S.à r.l.””.

Third resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le onze mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée PORTLON S. à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 160893, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1631 du 20 juillet 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philip MORGAN, ayant son adresse professionnelle à UK-DY 14 9YP Rock Kidderminster, Gorst Hill, The Warren, Royaume Uni, Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Tamas MARK, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (le «Secrétaire») et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée et le «Scrutateur») Monsieur Andrew O'SHEA, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en "Ashtree Investments S.à r.l.";
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Transfert du siège de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en "Ashtree Investments S.à r.l.".

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Ashtree Investments S.à r.l." ”.

Première résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège de la Société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Morgan, Mark, O'Shea, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2014. Relation: RED/2014/542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014041685/116.

(140048340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Darts Club Théiwesbuer, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 7, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg F 9.888.

STATUTS

Par délibération de l'assemblée générale constitutive du 20 février 2014 entre les soussignés:

1. M. Michel Scheffen, ouvrier de l'état de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Heisdorf,
2. M. Jean-Paul Kutzner, ouvrier de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Luxembourg,
3. M. Svenja Clement, indépendant de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Walwerdange,

et ceux qui adhéreront par la suite aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. La présente association sans but lucratif prend la dénomination «Darts Club Théiwesbuer», en abrégé «DC Théiwesbuer».

Le siège social est établi à Luxembourg, 7, rue Vauban.

Art. 2. Objet. L'association a comme objet social de promouvoir la pratique du jeu de fléchette (Darts) et du sport en général, tant du sport de compétition que le sport de loisir.

Dans l'accomplissement de son objet social, l'association peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible avec le sien.

L'association peut faire tous les actes contribuant à la réalisation de cet objet social.

L'association est neutre du point de vue politique ou religieux.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Associés. L'association compte un minimum de 3 associés. Elle se compose de membres actifs et de membres d'honneurs.

Les membres actifs:

Sauf démission ou exclusion, il n'y a pas de limite de durée qualité. Quand au nombre maximum des membres actifs, il n'y a pas de limite. Sont susceptibles de poser leur candidature au poste de membre actif que les personnes physiques.

Les membres d'honneur:

Ce titre est décerné par l'assemblée générale. Il ne s'accompagne pas d'un droit de vote et ils ne sont pas pris en compte pour le quorum de représentation des associés dans les actes et réunions de l'association.

Art. 5. L'assemblée générale. Elle comprend tous les membres actif. Elle se réunit selon le besoin du conseil d'administration et obligatoirement une fois par an pour l'approbation des comptes et des budgets. Elle doit aussi se réunir si un cinquième des membres actifs en fait la demande; Elle peut délibérer valablement et à majorité simple, quelque soit le nombre de membres présents à l'exception des cas prévus par les articles 8 et 20 (modification des statuts, dissolution) de la loi du 21 avril 1928. Un membre peut représenter un autre par voie de procuration écrite. Un membre ne peut en représenter qu'un seul autre.

L'assemblée générale a notamment dans sa compétence:

- l'admission et l'exclusion de membres
- la nomination et la révocation d'administrateurs ou l'élection d'un nouveau conseil
- l'approbation des comptes annuels
- l'approbation des propositions budgétaires du conseil d'administration
- l'approbation des comptes annuels
- l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
- la nomination des réviseurs de compte
- la modification des statuts
- la dissolution de l'association.

Le conseil d'administrateurs fait connaître aux membres actifs par voie d'invitation individuelle, au moins quinze jours à l'avance, le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale. Doit être rajouté à l'ordre du jour, seulement une proposition signée par un vingtième de la dernière liste annuelle.

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou en cas d'absence de celui-ci, par le vice-président.

Les procès-verbaux des assemblées générales dressés par le secrétaire et signés par le secrétaire et l'administrateur ayant présidé l'assemblée générale, sont conservés au siège de l'association où tous les associés et tiers, peuvent en prendre connaissance.

La modification des statuts est mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale à la demande de la majorité simple des administrateur ou d'un cinquième des membres actifs.

Chaque membre actif a un droit de vote égal. Le vote n'est pas secret sauf sur demande de la majorité simple des membres actifs présents.

Art. 6. Admission, exclusion, démission d'associés. Les admissions et les exclusions sont prononcées par l'assemblée générale. Toute nouvelle demande sera adressée à l'assemblée générale par écrit en y joignant une photo récente et une copie de la carte d'identité.

Le conseil d'administration peut prononcer provisoirement l'admission ou l'exclusion d'un membre au cours de l'année sociale. Cette admission ou exclusion n'est cependant définitive qu'après approbation de l'assemblée générale.

La majorité des deux tiers est nécessaire pour l'admission d'un nouveau membre actif.

La majorité des deux tiers des voix est nécessaire pour toute exclusion que ce soit celle d'un membre actif ou d'un membre d'honneur. Peuvent être des raisons d'exclusion:

- le refus de respecter les présents statuts et les décisions prises par l'assemblée générale ou le conseil d'administration.
- des actions en public discréditant l'image de l'association ou de son objet.

Est considéré comme démissionnaire de manière tacite, tout membre qui n'a pas payé sa cotisation un mois après son admission par l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration. Il se compose d'au moins trois membres et au plus de sept membres élus par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose obligatoirement d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il ne peut, dans aucun cas, être confusion entre le mandat du président et du trésorier.

La durée du mandat d'administrateur est de deux ans et tacitement renouvelable, s'il y a pas de nouvelles candidatures. Les administrateurs élus fixent entre eux la répartition des mandats à majorité simple.

Ne sont éligibles au conseil d'administration que les membres actifs.

Le conseil d'administration est chargé de gérer les affaires courantes, les comptes et le budget de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Les décisions sont prises à majorité simple des votants. En cas de partage de voix, la décision est reportée à une séance ultérieure. En cas de nouveau partage, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le président ou en cas d'absence de celui-ci, le vice-président, peut engager à lui seul l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires allant jusqu'à un montant de EUR 500,00 et conjointement avec le secrétaire ou le trésorier jusqu'à un montant de EUR 1.000,00. Au-delà de ce montant tout engagement de l'association sera décidé au conseil d'administration.

Le trésorier peut engager à lui seul l'association dans les actes purement financiers allant jusqu'à un montant de EUR 500,00. Au-dessus de cette somme, tout document doit être signé par le trésorier et le président ou en cas d'absence de celui-ci, par le vice-président et ceci jusqu'à un plafond de 1.000,00. Au-delà de ce montant tout engagement de l'association sera décidé au conseil d'administration.

Pour toutes les réunions du conseil d'administration, il est tenu un procès-verbal élaboré par le secrétaire qui est approuvé et signé lors de la prochaine réunion. En cas d'empêchement un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur par voie de procuration écrite. Lors d'une réunion, un administrateur ne peut en représenter qu'un seul autre statuera sur l'élection

Les réunions sont convoquées par écrit au moins dix jours à l'avance par le président ou le secrétaire. En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, celui-ci peut procéder par cooptation à la désignation d'un nouveau membre jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur l'élection définitive de cet administrateur.

Art. 8. Cotisation et dons. Le montant et les modalités de la cotisation sont fixés par l'assemblée générale. La cotisation pour les membres actifs et les membres d'honneur ne peut dépasser le montant de EUR 100,00. Elle vient à échéance au début de l'année sociale.

L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèce, sous réserve de respecter l'autorisation prévue par l'art. 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 9. Tenue de comptes. La tenue des comptes se fait sous la responsabilité du trésorier. Chaque mouvement devra être documenté par une facture ou une pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse de l'association feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs de comptes désignés par l'assemblée générale.

L'exercice social commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin de l'année prochaine.

Art. 10. Patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue le patrimoine qui appartient en propre à l'association sans que les associés puissent y faire valoir un droit individuel.

Art. 11. Dissolution. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine est à verser à une association sans but lucratif poursuivant une activité analogue à celle de «DC Théiwesbuer asbl».

Art. 12. Renvoi à la loi et composition du premier conseil d'administration. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Les cas non prévus, ni par la loi, ni par les présents statuts sont tranchés par le conseil d'administration.

Le présent acte est dressé en trois exemplaires.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Michel Scheffen / Jean-Paul Kutzner / Svenja Clement.

Référence de publication: 2014041863/114.

(140047397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Anton HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton IV No. 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.351.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-seventh day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1487 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Manfred Müller, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 24, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Triton IV No.2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26/28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2017 of 20 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.351 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the company to "Anton HoldCo S.à r.l.".

2 To amend the 3rd paragraph of article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "Anton HoldCo S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the 3rd paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of "Anton HoldCo S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec un siège social au Charter Place 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec un siège social au Charter Place 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec un siège social au Charter Place 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1487 (l'«Associé»),

ici représentée par Maître Manfred Müller, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton IV No.2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26/28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2017 du 20 août 2013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178.351 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «Anton HoldCo S.à r.l.».

2 Modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer le nom de la Société en «Anton HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le 3^{ème} paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination «Anton HoldCo S.à r.l.» »

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/507. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041774/102.

(140048395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Solero LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 183.114.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of February,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02) with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.177725 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Manfred Müller, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 27, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Solero LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 27 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 454 of 19 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.183114 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To add a new paragraph four in article 3 of the articles of incorporation of the Company and restate article 3 of the articles of incorporation of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholder resolved to add a new paragraph four in article 3 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"The Company may conclude, without limitation, any kind of swap or derivatives transaction in connection with or for the purposes of the accomplishment and development of its object."

Following the insertion of this new paragraph, the article 3 of the articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may conclude, without limitation, any kind of swap or derivatives transaction in connection with or for the purposes of the accomplishment and development of its object.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out

any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euro et deux centimes d'euro (EUR 12.500,02), ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 177725 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Solero LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 454 du 19 février 2014 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Ajout d'un nouvel alinéa quatre dans l'article 3 des statuts de la Société et refonte de l'article 3 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé a décidé d'ajouter un nouvel alinéa quatre dans l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société pourra conclure, sans aucune limitation, toute sorte de swap ou transaction sur produits dérivés en rapport avec ou pour les besoins de l'accomplissement et le développement de son objet.»

Suite à l'ajout de ce nouvel alinéa quatre, l'article 3 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société pourra conclure, sans aucune limitation, toute sorte de swap ou transaction sur produits dérivés en rapport avec ou pour les besoins de l'accomplissement et le développement de son objet.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/512. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041729/124.

(140048456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

KEMABA FINANCE SA

Référence de publication: 2014043386/16.

(140049928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Neways Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.621.179,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 121.152.

Extrait rectificatif sur dépôt numéro L140048743 du 24 mars 2014

Le dépôt L140048743 du 24 mars 2014 mentionne entre autre que M. James Lee Sloan est nommé en tant gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Or, cette information est erronée et il convient de lire que M. James Lee Sloan est nommé en tant gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043479/15.

(140049408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.